



**ONUSIDA**  
PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA

HCR  
UNICEF  
PAM  
PNUD  
UNFPA  
ONU DC  
OIT  
UNESCO  
OMS  
BANQUE MONDIALE

UNAIDS/PCB(19)/06.3  
7 novembre 2006

**19<sup>e</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme de  
l'ONUSIDA  
Lusaka, Zambie,  
6-8 décembre 2006**

Point 2 de l'ordre du jour provisoire :

**Progrès réalisés dans la mise en œuvre et la coordination  
de la riposte nationale**

**Mise à jour sur la fixation des objectifs en matière d'Accès universel, les « Trois  
Principes » et le suivi de la Cellule mondiale de réflexion**

## **Introduction**

1. En définissant des cibles ambitieuses en matière d'accès universel, les pays ont fait un pas considérable en avant. Néanmoins, il devient de plus en plus évident que ces efforts pour accélérer la riposte risquent de ne pas atteindre leur but si des améliorations fondamentales ne sont pas apportées dans la coordination et la distribution des ressources au niveau des pays. Notre capacité à atteindre les cibles fixées par les pays dépendra en grande partie de la manière dont nous harmoniserons et alignerons nos ressources allouées au plan national.

2. Le présent document constitue une introduction à la table ronde sur les **Progrès réalisés dans la mise en œuvre et la coordination de la riposte nationale**. Cette session fait suite à un certain nombre de décisions prises au cours du 18<sup>ème</sup> Conseil de Coordination du Programme (CCP) qui s'est tenu en juin 2006.<sup>1</sup> Il débute par une présentation générale des progrès réalisés dans la définition de cibles nationales pour l'accès universel, mais aussi des enseignements tirés à l'issue de ce processus.

3. Ce rapport présente également une rapide mise à jour concernant la mise en œuvre des « Trois Principes » et des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion. En juin 2006, l'ONUSIDA a soumis au CCP une importante étude sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des « Trois Principes » et des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion.<sup>2</sup> L'analyse développée dans cette étude reste largement valide aujourd'hui, de sorte que le présent rapport porte spécifiquement sur deux aspects directement liés aux décisions du 18<sup>ème</sup> Conseil de Coordination du Programme : a) harmonisation et alignement efficaces au niveau pays ; et b) mise à jour sur les évaluations indépendantes des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion. Le rapport pour le point de l'ordre du jour « Soutien multilatéral au niveau pays » s'intéressera à d'autres aspects du suivi de la Cellule mondiale de réflexion.

## **Progrès réalisés vers la définition d'objectifs nationaux en matière d'accès universel**

4. Suite aux engagements pris à la Rencontre de haut niveau sur le SIDA 2006 des Nations Unies et à la demande faite par le 18<sup>ème</sup> CCP, l'ONUSIDA a appuyé les efforts nationaux et régionaux menés dans le processus de définition de cibles nationales en matière d'accès universel. Parallèlement, l'ONUSIDA a œuvré à faciliter la conduite de consultations nationales inclusives visant à définir des actions clés pour surmonter les facteurs identifiés faisant obstacle à l'élargissement. Pour aider les pays à définir leurs objectifs nationaux, ainsi que les actions de suivi conjointes, l'ONUSIDA et ses partenaires ont élaboré et diffusé un document d'orientation opérationnelle sur la définition d'objectif nationaux en vue d'avancer vers l'accès universel.<sup>3</sup>

5. A la fin du mois d'octobre 2006, 84 pays avaient communiqué des données d'objectifs<sup>4</sup> sur les indicateurs de résultat proposés dans le document d'orientation de l'ONUSIDA pour les pays. Il en ressort que 44 de ces 84 pays se sont dotés d'objectifs de résultat pour les trois domaines programmatiques. Ces données font également apparaître que 76 de ces 84 pays ont

<sup>1</sup> Il s'agit essentiellement des décisions 4.3, 7.3, 7.6, 7.8, 8.3, 8.4, 8.7 et 8.12 du 18<sup>ème</sup> CCP.

<sup>2</sup> Voir : [http://data.unaids.org/pub/Report/2006/PCB\\_18\\_06\\_6\\_en.pdf](http://data.unaids.org/pub/Report/2006/PCB_18_06_6_en.pdf)

<sup>3</sup> Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), *Setting National Targets for Moving Towards Universal Access: operational guidance*. ONUSIDA, 2006.

<sup>4</sup> Le site Web de l'ONUSIDA donne des informations sur ce sujet : <http://www.unaids.org/en/Coordination/Initiatives/default.asp>

défini des objectifs en matière de traitement, ainsi que des objectifs de résultat pour au moins une intervention en matière de prévention. S'agissant de la prévention, environ un tiers des pays ont défini des objectifs relatifs à la transmission mère-enfant, à la distribution de préservatifs et la diffusion des savoirs appropriés parmi les jeunes, tandis que moins de la moitié d'entre eux ont défini des objectifs en matière de changement de comportement et de dépistage du VIH. Au total, 43 pays ont défini des objectifs relatifs à la couverture des orphelins et enfants vulnérables. Ces données montrent que si des progrès importants ont été réalisés concernant la définition d'objectifs pour les traitements antirétroviraux, bon nombre de pays restent toutefois à la traîne en matière de prévention du VIH.

6. L'ONUSIDA a activement promu la participation de la société civile aux processus de définition d'objectifs et de suivi, et la plupart des pays font état d'une participation importante et de contributions valables. Pour autant, il faudrait que l'on fasse plus encore : les rapports montrent que bien souvent les organisations de la société civile ne sont pas considérées comme des partenaires égaux, et qu'il y aurait lieu par ailleurs de faire participer un éventail élargi de groupes de la société civile. Enfin, il apparaît que les organisations communautaires ont été mobilisées et ont pris part au processus dans une mesure limitée uniquement.

7. La définition des objectifs est menée essentiellement dans le contexte de la planification stratégique nationale. Approximativement, les trois quarts des pays ayant défini des objectifs ont mené cette opération dans le cadre de leur processus de planification stratégique, ou en sont à la phase de mise à jour de leurs plans stratégiques nationaux. Un quart au moins des 84 pays ayant défini des objectifs ont procédé à l'évaluation du coût de leur plan stratégique.

8. Bien que les pays se soient engagés à définir des objectifs d'ici la fin 2006, il est à prévoir qu'un certain nombre d'entre eux seront toujours dans le processus de définition de leurs objectifs dans le courant de 2007. Le processus de définition des objectifs a été mené sous la tutelle de chaque pays, de façon à favoriser une focalisation sur la responsabilité à l'échelon national. Pour l'heure, une agrégation régionale des objectifs nationaux n'est pas envisagée. Cela étant, des organismes régionaux intergouvernementaux souhaiteront peut-être s'appuyer sur les objectifs nationaux pour des examens par les pairs et l'élaboration de politiques.

9. Sans perdre de vue que les pays en sont à des stades différents de l'élaboration de leur programme pour l'élargissement et l'accélération de la riposte, on a d'ores et déjà identifié un certain nombre de défis généraux qui se posent aux processus de définition des objectifs et de suivi :

- 9.1. Manque d'harmonisation entre les partenaires – y compris les initiatives mondiales de financement – qui entrave la définition des objectifs nationaux pour l'accélération de la riposte en vue d'un accès universel, et partant freine la création d'un consensus autour de cette question.
- 9.2. Données de référence insuffisantes, par manque de capacité de surveillance et d'évaluation et du fait de l'absence d'une source de données communes au niveau pays, ce qui a une incidence sur la qualité des objectifs définis.
- 9.3. Nécessité d'une mobilisation élargie et d'un engagement plus large de la société civile, considérée comme un partenaire égal dans tous les aspects de l'accélération de la riposte en vue d'un accès universel.
- 9.4. Dialogue limité entre les partenaires sur la manière d'atteindre les objectifs fixés, par exemple par un appui coordonné pour faire face aux obstacles identifiés et définir des objectifs intermédiaires.

9.5. Fonctionnement des programmes de prévention toujours à une échelle relativement petite, avec une couverture géographique inégale et le ciblage parfois inapproprié des populations les plus à risques, autant d'éléments qui mettent en évidence la nécessité d'une participation accrue des organisations locales de la société civile et des personnes vivant avec le VIH.

10. Pour répondre à ces défis immédiats, l'ONUSIDA apporte son appui aux pays afin qu'ils bouclent leur processus de définition des objectifs, notamment en créant un consensus pour une action conjointe dans les domaines suivants :

- 10.1. Elaboration de plans d'action nationaux solides avec évaluation des coûts, de façon à renforcer l'harmonisation et l'alignement des efforts des partenaires, à l'appui de l'accélération des ripostes nationales.
- 10.2. Poursuite du soutien à la mise en place d'un système national de surveillance et d'évaluation, de façon à suivre les progrès réalisés vers un accès universel.
- 10.3. Renforcement de l'engagement de la société civile dans l'ensemble du processus d'élargissement et d'accélération.
- 10.4. Résolution des problèmes faisant obstacle à l'intensification de la riposte en vue d'un accès universel.

Ces actions sont en phase avec la proposition de « Cadre stratégique quadriennal pour le soutien de l'ONUSIDA aux efforts des pays vue d'un accès universel ».

## **Faire travailler l'argent disponible pour l'accès universel : Soutien à la mise en œuvre et la coordination**

### **Vue d'ensemble sur la mise en œuvre des « Trois principes »**

11. En juin 2006, l'ONUSIDA indiquait que la plupart des pays étaient dotés d'un *cadre d'action national de lutte contre le SIDA*. En outre, 60 % de ces cadres ont fait l'objet d'une évaluation chiffrée et d'une budgétisation correspondante, et 52 % d'entre eux ont été traduits en plan opérationnel et/ou plan annuel d'action prioritaire.

12. L'absence d'évaluation des coûts, de priorités claires et de plans opérationnels limite la valeur de nombreux cadres d'action – dans le sens où ils n'orientent pas la riposte aux niveaux stratégique et programmatique –, réduit sa dimension de point d'orientation pour les interventions de nombreuses parties prenantes, et traduit bien souvent la nécessité d'améliorer la gestion de la riposte contre le SIDA. Faute de ces éléments, les partenaires extérieurs peuvent être incités à perpétuer un mode de fourniture de l'aide par projet, avec de vagues références au cadre d'action national de lutte contre le SIDA. Autre manque identifié, le fait que peu de pays aient conduit une évaluation des besoins techniques ou élaboré un plan d'appui technique qui pourraient pourtant améliorer le rythme et l'échelle de la mise en œuvre.

13. Dans le rapport de fin d'année 2005 sur le suivi de la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA de 2001, 85 % des pays déclarent être dotés d'une *autorité nationale de coordination de la lutte contre le SIDA*. S'il s'agit là d'un résultat important, il n'en reste pas moins que l'efficacité de ces structures dans la réalisation des objectifs nationaux est en grande partie déterminée par leur fonctionnalité et l'alignement des partenaires. En effet, les contraintes

de capacité sapent le fonctionnement des autorités de lutte contre le SIDA et brident leur efficacité.

14. Le rôle des autres entités en charge de coordonner la lutte contre le SIDA au niveau pays constitue une autre variable. Selon l'étude de l'ONUSIDA, 81 % des pays comptent d'autres mécanismes de coordination de la lutte contre le SIDA. Or, s'ils apportent effectivement un financement nécessaire à la riposte, les mécanismes parallèles tels que les Mécanismes de coordination dans les pays (CCM) du Fonds mondial peuvent aussi induire une confusion des rôles au niveau de l'élaboration des politiques. Dans certains pays, le CCM prend « *de-facto* » des décisions politiques par le biais de ses choix de financement, en investissant dans certains domaines plutôt que dans d'autres. Il ressort également de l'étude de l'ONUSIDA que l'autorité nationale de lutte contre le SIDA de 32 % des pays ne joue pas un rôle significatif au sein du CCM.

15. La moitié des pays font état de l'existence d'un plan national de *surveillance et d'évaluation*, et pour la moitié d'entre eux, ce plan a été élaboré en consultation avec la société civile et les personnes vivant avec le VIH. Pour la plupart, les pays comptent un budget et une unité spécifiques pour la surveillance et l'évaluation, avec un financement sûr dans 78 % des cas. Cette évolution constitue une avancée importante depuis 2003, où 24 % seulement des pays indiquaient disposer d'un budget pour l'évaluation et la surveillance. La moitié environ (49 %) des pays font état d'un niveau modéré à élevé de partage avec l'autorité nationale de lutte contre le SIDA des résultats de surveillance et d'évaluation des organismes des Nations Unies, des agences bilatérales et autres institutions.

16. Si tout cela constitue une amélioration, des progrès bien plus conséquents doivent encore être réalisés en matière de partage des données si l'on veut maximiser la prise de décisions fondées sur des données probantes. Ces dernières années, un renforcement de l'appui technique international à la surveillance et l'évaluation est venu soutenir les pays, qui peuvent ainsi faire état d'une amélioration de la qualité de l'évaluation des performances des programmes de lutte contre le SIDA. En 2006, 51 % des pays indiquent ainsi avoir réalisé des progrès modestes à considérables depuis 2003 dans le renforcement de la surveillance et l'évaluation des programmes liés au VIH. Pour autant, en 2005, 43 % des pays évaluaient leurs efforts nationaux de surveillance et d'évaluation comme moyens ou en-dessous de la moyenne.

### **Mise à jour sur les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion**

17. Comme indiqué ci-avant, le point de l'ordre du jour « Soutien multilatéral au niveau pays » s'intéressera plus largement au suivi des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion. Par conséquent, le présent rapport se concentre sur les progrès réalisés au regard des thèmes « Alignement et harmonisation » et « Obligation de rendre des comptes et exercice d'un contrôle ». Parallèlement, la présente section propose une mise à jour sur le suivi de trois décisions du CCP de juin 2006.

### **Pilotage de l'Outil d'évaluation de l'harmonisation au niveau pays<sup>5</sup>**

18. L'alignement et l'harmonisation sont des priorités importantes à l'ordre du jour du développement international. La Déclaration de Rome sur l'harmonisation (2003) et la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005) sont les expressions les plus affirmées du consensus et de l'engagement des partenaires internationaux du développement à abaisser les

<sup>5</sup> Mise à jour sur les décisions 7.3 et 8.12 du 18<sup>ème</sup> Conseil de Coordination du Programme, juin 2006.

coûts de transaction pour les pays partenaires et à s'aligner sur leurs procédures, cibles et objectifs nationaux. Le financement mondial de la riposte contre le SIDA a enregistré une progression significative ces dernières années, ce qui ouvre de nouvelles perspectives pour lutter contre l'épidémie. Il en résulte que les efforts en matière d'harmonisation et d'alignement sont plus que jamais importants pour utiliser au mieux les ressources techniques et financières.

19. Sur la base de ce constat, la recommandation 4.1 de la Cellule mondiale de réflexion pour une meilleure coordination entre les organismes multilatéraux et les donateurs internationaux dans la riposte au SIDA (juin 2005) appelle l'ONUSIDA à mettre au point un instrument de type fiche de vérification. L'objectif de cet instrument est d'aider les autorités nationales de coordination de la lutte contre le SIDA, en collaboration avec les organismes partenaires internationaux, à mesurer :

- 19.1. la participation et le degré d'engagement des parties prenantes nationales à la riposte nationale ; et
- 19.2. le degré d'harmonisation et d'alignement des partenaires internationaux.

20. Cette recommandation a trouvé sa concrétisation sous la forme de l'Outil d'évaluation de l'harmonisation au niveau pays. Grâce à lui, les autorités nationales de lutte contre le SIDA sont en mesure :

- 20.1. d'évaluer le niveau d'adhésion interne et externe des partenaires aux « Trois Principes » ; et
- 20.2. de mesurer l'adhésion des partenaires internationaux aux engagements pris à Monterey, Rome et Paris, et par l'intermédiaire de la Cellule mondiale de réflexion.

21. Cet instrument est également conçu pour contribuer aux examens nationaux participatifs des performances. Par sa fonction de « baromètre » de l'état en cours de l'harmonisation et l'alignement au niveau pays, il permet de repérer les points de blocage réels ou ressentis comme tels ; en outre, en favorisant le dialogue et les évolutions, il joue un rôle de persuasion en faveur du renforcement de la responsabilité.

22. L'Outil d'évaluation de l'harmonisation au niveau pays est conçu pour améliorer la responsabilité des partenaires au niveau pays. En la circonstance, la responsabilité est « l'obligation de rendre des comptes », ce qui implique de fournir une information et des explications pour l'action et l'inaction, mais aussi de démontrer comment les engagements sont tenus. L'intérêt de cet instrument réside dans sa capacité à transformer la relation entre les décisionnaires et les personnes touchées par les décisions. Cette approche met en lumière le potentiel d'amélioration des performances qu'offre le principe d'une responsabilité accrue. Elle met aussi en évidence la multiplicité des acteurs qui conditionnent la marche du progrès, et la nécessité des engagements réciproques entre eux. Dans les instruments actuels d'évaluation des performances des programmes nationaux, ce point de vue est rarement pris en compte.

23. L'Outil d'évaluation de l'harmonisation au niveau pays a été piloté au Botswana, en République démocratique du Congo (RDC), au Mozambique, au Nigeria, en Somalie, en Zambie, au Brésil, au Guyana et en Indonésie. Il convient de souligner que le Mozambique avait déjà mis au point un instrument comparable pour l'évaluation des performances de sa riposte au SIDA – la *Partners Performance Assessment Matrix* (matrice d'évaluation des performances des partenaires). Cette matrice s'inspire directement des critères de l'OCDE/CAD et de la

Déclaration de Paris, sur lesquels se fonde également l'Outil d'évaluation de l'harmonisation au niveau pays.

24. Quelques premiers enseignements peuvent être tirés du pilotage de l'Outil d'évaluation de l'harmonisation au niveau pays :

24.1. Cet instrument offre une base adéquate pour renforcer l'analyse stratégique existante ou en phase d'émergence dans les pays, et peut en outre appuyer efficacement les examens des programmes conjoints de lutte contre le SIDA.

24.2. Cet instrument peut renforcer l'engagement des partenaires dans les pays et aider à identifier les parties prenantes exclues de la coordination nationale.

24.3. Cet instrument peut servir de plate-forme pour un travail de sensibilisation en continu auprès des partenaires quant à leur rôle dans la riposte nationale au VIH.

24.4. Cet instrument peut contribuer à élargir la mobilisation et l'engagement politiques.

25. En RDC, le processus de pilotage a montré que tous les ministères concernés ne participaient pas au même niveau à la riposte, ce en quoi l'Outil d'évaluation de l'harmonisation au niveau pays permet à la fois de stimuler une implication accrue et d'identifier les carences. En RDC, les parties prenantes voient cet instrument comme un outil favorisant la sensibilisation et l'élaboration de stratégies, bien plus que comme un simple outil de surveillance. Le Ministre de la Santé et le Président du Groupe thématique co-président le Groupe de référence de l'Outil d'évaluation de l'harmonisation au niveau pays. Les parties prenantes se sont aperçues que ceux travaillant à l'élaboration institutionnelle et politique devaient aussi être ceux chargés de la mise en œuvre de cet instrument, pour que les résultats produits par l'Outil d'évaluation de l'harmonisation au niveau pays suscitent un débat national sur l'harmonisation et l'alignement.

26. Par ailleurs, sur le plan conceptuel, il a été fait observer que l'instrument devrait être plus concis et plus quantifiable (conformément aux outils d'examen de l'OCDE/CAD). De nombreuses informations en retour demandent l'intégration de données statistiques de référence dans l'Outil d'évaluation de l'harmonisation au niveau pays (qui, quoi, combien ?) de façon à susciter des interrogations qualitatives plus larges. Néanmoins, les commentaires formulés par les pays soulignent l'importance de la nature qualitative ou analytique de l'Outil d'évaluation de l'harmonisation au niveau pays, dans la mesure où il offre une vision affinée de la situation.

27. Au cours du présent CCP, une mise à jour de l'instrument et des résultats supplémentaires seront diffusés, et un pays fera une présentation de son expérience de pilotage, en préalable à une discussion sur l'instrument lui-même et son rôle dans l'amélioration de la responsabilité pour un approfondissement de l'harmonisation et l'alignement au niveau pays.

### **Evaluation indépendante de la mise en œuvre des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion<sup>6</sup>**

28. En juin 2006, le CCP a exhorté tous les partenaires à respecter intégralement leurs engagements au regard des « Trois Principes » et des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion. Le CCP a par ailleurs recommandé qu'il soit fait rapport d'une évaluation indépendante de la mise en œuvre de la Cellule mondiale de réflexion au niveau des pays au CCP en décembre 2006.

---

<sup>6</sup> Mise à jour sur la décision 8.7 du 18<sup>ème</sup> Conseil de Coordination du Programme, juin 2006

29. Le Bureau du CCP a constitué un Groupe de référence pour l'évaluation indépendante, composé de la Suède (présidence), du Kenya, des Pays-Bas, de la Thaïlande, du Royaume-Uni, des Etats-Unis, du PNUD (représentant des coparrains) et du représentant des ONG du CCP pour l'Europe. Ce Groupe de référence a passé en revue et accepté le mandat proposé par le Secrétariat de l'ONUSIDA. Il a également supervisé le processus d'appel d'offres pour l'embauche d'un service de conseils chargé de mener l'évaluation.

30. L'évaluation indépendante a été structurée autour des thèmes suivants :

30.1. *Fourniture d'un appui technique à la riposte nationale au SIDA, telle que commandée par le système des Nations Unies et les partenaires internationaux*

- 1) Division du travail pour l'appui technique – processus d'adaptation du pays et résultats.
- 2) Mise en place des programmes conjoints des Nations Unies sur le SIDA et mise sur pied des équipes conjointes.
- 3) Soutien à l'intégration de la question du SIDA dans les cadres et instruments de développement au niveau national.
- 4) Equipe mondiale d'appui à la mise en œuvre et à la résolution conjointe des problèmes (GIST) et mise au point de processus nationaux centrés sur la résolution des problèmes dans l'utilisation des grands dons.

30.2. *Harmonisation et alignement des partenaires internationaux pour rationaliser et simplifier la gestion du financement du développement par les entités nationales, et prise en compte des écarts éventuels entre les orientations et la pratique*

Comme indiqué dans la recommandation 2.2 du rapport sur la Cellule mondiale de réflexion, les institutions multilatérales et partenaires internationaux devront passer progressivement du stade de projet à celui du financement des programmes, et harmoniser et mieux coordonner leurs programmation, financements et rapports. Cette évolution concerne les actions menées par chacune des institutions de façon à leur permettre de se coordonner, s'harmoniser et s'aligner plus efficacement avec les programmes nationaux. La présente section de ce rapport documente les processus suivants :

- 1) Décisions aux sièges des différents coparrainants et du Secrétariat de l'ONUSIDA pour appuyer les procédures susceptibles d'être adaptées à différents contextes nationaux.
- 2) Efforts du Fonds mondial et de la Banque mondiale pour améliorer l'alignement dans les pays où l'un et l'autre ont des projets en cours.
- 3) Progrès vers une harmonisation et un alignement approfondis par les partenaires internationaux, suite aux déclarations de Paris, de Rome et de l'OCD/CAD, ainsi qu'à la recommandation 2.1 de la Cellule mondiale de réflexion.
- 4) Pour tous les partenaires, plus grande cohérence entre les politiques et engagements pris aux sièges des institutions et les actions menées au niveau pays.

31. Une mise à jour de l'évaluation indépendante sera donnée au cours du 19<sup>ème</sup> CCP. Compte tenu du temps nécessaire pour mener un processus totalement indépendant, mais aussi pour garantir un résultat de qualité, le Groupe de référence pour l'évaluation indépendante de la Cellule mondiale de réflexion a recommandé le report au 20<sup>ème</sup> CCP en juin 2007 de la discussion sur le rapport final de l'évaluation.

### ***The Way Forward (vers l'avant) – Orientations demandées au Conseil de Coordination du Programme***

32. Considérant les éléments présentés ci-avant, il est recommandé au Conseil de Coordination du Programme :

- a. de prendre note des progrès réalisés dans la définition des objectifs en vue de l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et à l'appui contre le VIH ; de reconnaître la nécessité de poursuivre le soutien au suivi apporté aux pays, en particulier pour faciliter la mise en œuvre de stratégies coordonnées pour surmonter les obstacles identifiés à l'accélération de la riposte ; et de demander à l'ONUSIDA de faire rapport sur les progrès réalisés au CCP en juin 2007 ;
- b. de soutenir la mise en application des directives concernant la société civile, de façon à renforcer la participation de la société civile aux ripostes nationales au SIDA ;
- c. de reconnaître l'importance de l'outil d'harmonisation et d'alignement dans l'amélioration de l'efficacité des processus et de la responsabilité au niveau pays ; d'appuyer sa mise en application dans le cadre des examens nationaux de la lutte contre le SIDA ; et de demander à l'ONUSIDA de faire rapport sur les progrès réalisés au CCP en juin 2007 ;
- d. d'inviter les pays donateurs, le Fonds mondial et le système des Nations Unies de présenter au CCP en juin 2007 leur action et les progrès réalisés au niveau pays dans le sens de la mise en œuvre des engagements en matière d'harmonisation et d'alignement ;
- e. de prendre note et de soutenir les progrès réalisés dans l'évaluation indépendante de la Cellule mondiale de réflexion ; et de demander la présentation du rapport final au 20<sup>ème</sup> CCP en juin 2007.

## ANNEXE

### **Format des tables rondes du CCP**

1. Sous ce point de l'ordre du jour, le Conseil recevra dans un premier temps une introduction en séance plénière. Après une présentation générale, deux pays feront un exposé spécifique. Le premier fera part de ses expériences en matière d'harmonisation de la riposte au SIDA, tandis que le second mettra l'accent sur son expérience concernant le processus de définition des objectifs.

2. Quatre tables rondes suivront et se tiendront en parallèle. Cette approche permettra une discussion plus approfondie sur les expériences nationales et les défis majeurs à relever. Ce point s'achèvera par un feedback à la séance plénière portant sur les discussions au sein des tables rondes ainsi que leurs résultats.

#### **Groupe 1 : Mise en œuvre et responsabilisation des résultats :**

- *Quels sont les défis qui se posent à une participation concrète de la société civile au processus visant à l'accès universel ? Discussion sur les directives des Trois Principes concernant la société civile.*
- *Comment utiliser les examens conjoints pour renforcer la mise en application des plans stratégiques nationaux et renforcer la responsabilisation à l'égard des résultats ?*

#### **Groupe 2 : Coordination et renforcement des capacités institutionnelles de l'ensemble des acteurs :**

- *Quels sont les défis institutionnels posés par les rôles de la Commission nationale de lutte contre le SIDA (NAC), les relations NAC/CCM, et quelles solutions peut-on y apporter ?*
- *Quels sont les défis qui se posent aujourd'hui à la participation effective de la société civile à l'élaboration des politiques et stratégies de lutte contre le SIDA ?*
- *Quels sont les obstacles à un meilleur alignement des donateurs et des fonds apportés aux stratégies et plans nationaux de lutte contre le SIDA, et comment peut-on les surmonter ?*

#### **Groupe 3 : Harmonisation efficace au niveau pays pour parvenir à l'accès universel : améliorer le suivi**

- *Quels défis se posent à l'harmonisation des multiples systèmes de surveillance et d'évaluation, y compris les données provenant de la société civile ?*
- *Quelles ont été les expériences nationales avec le pilotage de l'Outil d'évaluation de l'harmonisation au niveau pays ? Quelles améliorations peut-on apporter ?*

#### **Groupe 4 : Enseignements tirés de la fixation des cibles en matière d'accès universel au niveau national**

- *En quoi le manque d'harmonisation affecte-t-il la fixation des cibles et le suivi ?*
- *La société civile est-elle véritablement impliquée dans les processus de fixation des cibles et de suivi ?*
- *Les partenaires se sont-ils engagés à surmonter les obstacles à l'élargissement et l'accélération de la riposte ?*

